

Compte rendu du groupe de travail du 29 juin 2009

AGENTS ET MISSIONS DU DOMAINE

L'ordre du jour du GT du 29 juin 2009 comprenait 19 fiches transmises par l'administration.

Le Directeur Général était représenté par M. DUBOST, chef du Service France Domaine et M. PERRIN, Sous directeur RH2.

La gestion des personnels : droit d'option, notation et régimes indemnitaires

En ouvrant la discussion, l'administration a confirmé la réponse positive à la revendication de F.O. qui était de prolonger la date limite pour opter. La date butoir est désormais repoussée à l'adoption des statuts communs aux deux filières. Par ailleurs un agent des Domaines ex DGI qui souhaiterait revenir dans la filière fiscale bénéficiera d'une priorité pour rester sur sa résidence administrative même en surnombre, le même agent en poste à la DNID aura le choix entre la résidence administrative et une autre résidence choisie en région parisienne.

Face au constat partagé des difficultés à mener deux mouvements de mutation, un par filière métier et au vu du nombre relativement important de vacances d'emploi l'administration a décidé de ne faire jouer qu'un seul tableau de mutation, celui de la filière Gestion Publique et ce pour les arrivants à partir du 1er janvier 2010. À l'issue du mouvement les vacances seraient offertes aux agents de la filière Gestion Fiscale via un système de passerelle ; la décision sera prise à l'automne 2009 lors d'un groupe de travail (GT) mutation.

F.O.-DGFIP conscient que les vacances d'emplois sont un facteur de surcharge de travail pour les agents du Domaine d'est déclaré favorable aux modalités proposées mais surveillera que les résultats entraînent une diminution durable des vacances d'emploi.

Le Syndicat National F.O. des Finances Publiques a ensuite dénoncé les résultats inégaux de la campagne de notations suivant le grade des agents. Par exemple les agents de catégorie C n'ayant pas opté ne sont que 8 % à avoir bénéficié de 3 mois de bonification contre 22,5 % pour l'ensemble de la catégorie C ; les cadres A de la filière fiscale sont 19 % à avoir obtenu une bonification contre 41 % pour la filière gestion publique.

L'administration a été d'accord avec ce constat de gestion inégalitaire et s'engage à corriger en 2009 d'une part grâce à la procédure d'appel sur la notation

de la campagne 2008 et d'autre part dans l'attribution des bonifications pour la campagne 2009.

En matière de promotion les agents de catégorie A du Domaine n'ayant pas opté pour la filière fiscale pourront en fonction de leur ancienneté solliciter l'accès au grade d'IDEP en restant sur leur poste jusqu'à leur départ en retraite ; les agents de catégorie A du Domaine qui décideraient d'opter pour la filière gestion publique au plus tard le 1^{er} décembre 2009 pourront postuler au grade de RP. Dans les deux cas la CAP se réunira autour du 15 décembre 2009.

F.O.-DGFIP est enfin intervenu pour demander pourquoi aucune fiche n'avait été préparée par la Direction Générale sur le sujet indemnitaire alors même que l'administration n'avait pas voulu aborder ce sujet pour les agents du Domaine lors du GT harmonisation indemnitaire du 23 juin 2009 le renvoyant à une réunion spécifique « Domaine ».

Les représentants du service RH1A ont répondu qu'il y avait bien, comme nous le dénoncions, un vrai besoin d'harmonisation :

Trois régimes indemnitaires coexistent actuellement :

- . les agents de la filière fiscale, toujours dans le PMDF, continuent de percevoir le régime indemnitaire de la filière fiscale ;
- . les agents issus de la filière fiscale, qui ont intégré les cadres du Trésor, perçoivent le régime de la filière gestion publique et certains bénéficient d'une indemnité différentielle, destinée à leur garantir le même régime de rémunération que celui qu'ils détenaient avant d'opter ;
- . les agents issus de la filière gestion publique perçoivent le régime de la filière gestion publique.

Les services RH n'en sont donc qu'au stade de l'état des lieux et leurs propositions ne seront présentées aux organisations syndicales qu'en septembre 2009.

L'exercice des métiers du Domaine

Les propos introductifs de la délégation F.O.-DGFIP ont entre autres porté sur l'impression d'ensemble que provoquait la lecture des fiches écrites par l'administration : le Domaine serait une mission en plein essor, compte tenu du rôle affirmé de l'État « propriétaire », mais ses agents n'auraient pas toute la technicité suffisante pour assurer seuls la mission sans recours au privé via l'externalisation.

La réponse de l'Administration a eu le mérite de la franchise en ce sens qu'elle a assumé totalement le recours à des prestataires privés dans trois cas :

- . lorsque le Domaine n'a pas les compétences en interne ;
- . lorsque les services ne peuvent pas seuls faire face à une charge ponctuelle ;
- . lorsqu'il y a nécessité de résoudre un conflit entre l'État et les collectivités.

Ceci se traduit sur le terrain par des propositions de gestion privée des cités administratives, pour la renégociation des conditions financières des baux en Ile-de-France ou encore pour l'évaluation d'une partie du parc immobilier géré par certains opérateurs et, enfin, par l'intervention des notaires dans la vente des biens immobilier dépendant des successions vacantes.

F.O.-DGFIP a dénoncé la faiblesse des moyens consacrés à la formation continue des agents depuis de nombreuses années, ce qui lui permet maintenant de justifier l'externalisation !

F.O.-DGFIP a exigé que cette solution « privée » soit exceptionnelle et surtout temporaire, elle devra en tout état de cause s'accompagner désormais d'un effort accru de formation initiale et continue pour pouvoir réinternaliser l'exercice de ces missions.

Concernant les évolutions de la DNID, F.O.-DGFIP a approuvé la proposition de levée de l'exception concernant la compétence de la DNID sur les ventes de gré à gré des biens mobiliers dont la compétence était détenue par les préfets.

Pour l'évolution des services de Gestions de Patrimoines Privés (GPP) ont été évoqués :

- . la refonte du logiciel SAGIS, prévue au mieux pour 2010, et dont nous espérons que la mise en œuvre sera plus facile que pour CHORUS ;
- . le transfert des GPP à la DNID a été évoqué rapidement sans faire l'objet d'informations réelles

car il fallait attendre que les DOS se soient déroulés pour en discuter.

F.O.-DGFIP a rappelé que les GPP souhaitent conserver leur méthode de fonctionnement ;

. la poursuite du partenariat avec le monde notarial a laissé la délégation F.O.-DGFIP plus que dubitative car sur ce sujet, comme sur tous ceux parlant d'externalisation, les arguments avancés par l'administration ne nous ont pas convaincus que cette solution soit un gage d'amélioration du service rendu, y compris pour espérer faire lever la réserve de la Cour des Comptes sur la valorisation des biens de l'État.

Pour toutes ces réorganisations fonctionnelles et hiérarchiques à la DNID, F.O.-DGFIP a déploré l'absence de structure de dialogue local et a revendiqué la mise en place de CAP locales et un CTP spécifique DNID.

CHORUS est considéré par l'administration comme une carte majeure d'amélioration de la tenue de la comptabilité patrimoniale. F.O.-DGFIP a surtout l'impression que ce soit disant atout a été survendu à la Cour des Comptes pour arracher, une année de plus, l'approbation des comptes avec réserves.

Or le déploiement dans les services, malgré les promesses qui expliquaient qu'un progiciel était plus facile à déployer qu'un logiciel spécifique, est douloureux ; les agents ont l'impression d'avoir perdu tout repères métiers et de ne plus rien maîtriser. Il est évident qu'une fois de plus l'administration n'a pas su gérer l'accompagnement du changement en prévision de l'arrivée d'une application informatique majeure.

En conclusion, le Syndicat a demandé une prochaine rencontre qui se donne le temps nécessaire pour aborder le fond des sujets. Le Syndicat veut affirmer sa vision de ce que doit être le Service Public qui est et doit rester au cœur des missions de France DOMAINE.

Pour F.O.-DGFIP, cela ne pourra se faire qu'avec les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions.



BULLETIN D'ADHESION

NOM : PRÉNOM :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à le

(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques
45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : contact@fo-dgfip.fr

C.P.P.P. (en cours d'instruction) - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : Jean Yves BRUN